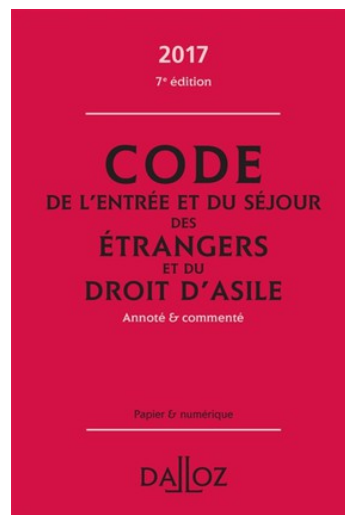


Pétition sur Change.org

<https://www.change.org/p/m-le-préfet-de-l-hérault-non-aux-renvois-dublin-des-réfugiés-du-cao-de-montpellier>

NON aux renvois Dublin des réfugiés du CAO de Montpellier

**Qui n'applique pas la Loi ?
Les bénévoles qui soutiennent les migrant-e-s ? ou bien L'Etat ?**



Pétition - Mise à jour 7 septembre 2017

Les bénévoles du collectif MB34 ont été durement éprouvés, ces mois de juillet et août 2017, en assistant, horrifiés, aux nouvelles méthodes mises en œuvre par la Préfecture de l'Hérault pour « exécuter » les transferts Dublin, vraisemblablement sur les consignes du nouveau Ministre de l'Intérieur du gouvernement Macron, Gérard Collomb, qui tendent à se généraliser dans les autres départements en France.

Nos amis soudanais, menacés depuis des mois d'un renvoi au titre du règlement Dublin III vers l'Italie (pays dans lequel ils avaient laissé leurs empreintes digitales lors de leur arrivée en Europe) ont ainsi été assignés à résidence par arrêtés préfectoraux notifiés le 18 juillet 2017, obligés de se rendre chaque jour à l'Hôtel de Police à 16h, munis de tous leurs effets personnels, pour attester de leur présence dans le département, alors pourtant qu'ils n'étaient pas considérés comme « en fuite ».

Un par un, ils ont été « subtilisés » sous nos yeux, lors de ces pointages quotidiens, par les agents de la Police de l'air et des frontières et placés en CRA (Centre de rétention administrative), d'où ils ont été « expédiés », dans les heures suivantes, vers une destination italienne qui ne leur avait même pas été communiquée au préalable (Bologne, Milan, ..). Retour à la case départ vers l'errance, pour la plupart d'entre eux.

Pendant que le Collectif MB34 demandait audience d'urgence au Sous-Préfet Philippe Nucho, et que celle-ci était refusée au motif que « *il n'est pas d'usage de discuter d'un dossier lorsque des procédures judiciaires sont en cours* », le Sous-Préfet convoquait pourtant une conférence de presse le 22 juillet 2017 pour expliquer que « *La procédure Dublin s'impose à nous* » (FAUX) et que « *Migrant-e-s Bienvenue 34 a une visée extrémiste, son objectif est la non application de toutes les lois de la République* ».

Tenter de « discréditer celui qui vous critique » est une méthode éprouvée et bien connue : il en restera toujours quelque chose !!

Les Juges sont les garants de la bonne application des lois de la République. Or au moins par trois fois, tout récemment, c'est l'Etat qui a été montré du doigt comme n'appliquant pas les Lois de la République !

→ Migrant-e-s Bienvenue 34 avait attiré l'attention de la Préfecture de l'Hérault sur une décision judiciaire courageuse, à saluer, rendue par le **Tribunal administratif de Bordeaux le 7 juillet 2017** : il y a été jugé que le Préfet de Gironde, « en refusant de faire droit à la demande de mise en œuvre de la clause de souveraineté prévue par les dispositions de l'article 53-I de la Constitution française et de l'article 17 du règlement Dublin III (pour un soudanais transféré en Italie), a commis une erreur manifeste d'appréciation de sa situation ».

→ La **Cour d'appel de Nîmes a magnifiquement rappelé pour sa part, le 31 juillet 2017**, à propos de l'un de nos amis soudanais transférés brutalement en Italie : « Il résulte de ces textes qu'il appartient à l'autorité administrative de caractériser les circonstances, tirées des garanties de représentation ou du comportement de l'intéressé, propres à justifier le placement en rétention administrative d'un étranger assigné à résidence, lesquelles doivent nécessairement être survenues postérieurement à l'arrêté d'assignation à résidence.(...) En cet état, le placement en rétention de M. X est irrégulier au regard des prescriptions de ce dernier texte et l'arrêté préfectoral l'ordonnant ne peut, par conséquent, qu'être annulé. »

→ Le **Tribunal administratif de Nice** a de nouveau condamné le 4 septembre 2017 le Préfet des Alpes-Maritimes dans trois ordonnances rendues en référé, pour « atteinte grave et manifestement illégale à la liberté fondamentale que constitue le droit d'asile », après avoir examiné le cas de trois Soudanais interpellés et renvoyés aussitôt en Italie. C'est la deuxième condamnation du Préfet des [Alpes-Maritimes](#) en moins de six mois puisque, le 31 mars 2017, ce Préfet avait déjà été condamné pour le renvoi expéditif d'une famille érythréenne.

Alors, qu'on nous explique ! Qui n'applique pas la Loi ? Les bénévoles qui soutiennent et aident les migrant-e-s au quotidien, jour après jour, face à une politique migratoire étatique délibérément sous-dimensionnée, injuste, brutale et arbitraire ?!

Continuez à nous soutenir ! Rejoignez nous ! Luttons ensemble pour une politique plus solidaire, plus juste et respectueuse de tous les êtres humains quand ils nous appellent fraternellement à l'aide, d'où qu'ils viennent et quelle que soit leur nationalité !